



Ce dynamisme de l'emploi s'est accompagné d'une forte augmentation des difficultés ressenties par les entreprises pour recruter du personnel (*graphique 1*). Fin 2018, 45 % des entreprises de l'industrie, des services et du bâtiment déclarent rencontrer des difficultés de recrutement, contre 21 % début 2015. Les difficultés de recrutement ont retrouvé un niveau proche de celui atteint en 2008 dans ces trois secteurs.

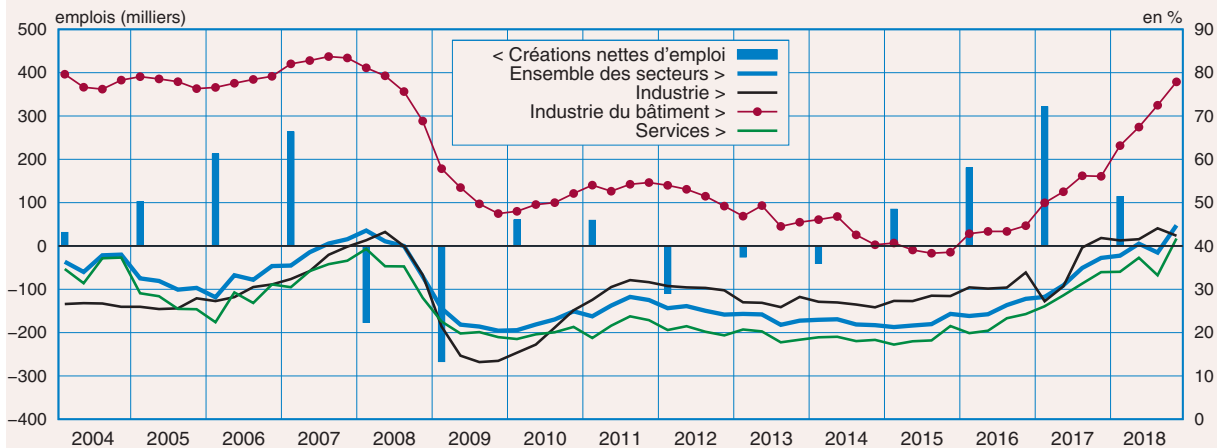
## De 2017 à 2018, l'indisponibilité de main-d'œuvre compétente est la barrière qui a le plus augmenté

Globalement, la proportion d'entreprises faisant face à des barrières à l'embauche est restée quasi stable depuis 2017 (*tableau 2*). Du deuxième trimestre 2017

au quatrième trimestre 2018<sup>2</sup>, elle s'établit ainsi légèrement en deçà de la moitié. La part des différents types de barrières à l'embauche a en revanche sensiblement évolué (*graphique 2*).

À l'automne 2018, le manque de main-d'œuvre disponible reste la première barrière à l'embauche : elle est même plus souvent citée qu'auparavant. En effet, de début 2017 à fin 2018, une proportion nettement plus importante d'entreprises indiquent que l'indisponibilité de main-d'œuvre compétente les empêche d'embaucher davantage (+12 points). Cette hausse s'observe dans tous les secteurs mais est particulièrement marquée pour les entreprises du bâtiment (+21 points). À l'inverse, la proportion d'entreprises se déclarant freinées par l'incertitude sur la situation économique a fortement diminué (-8 points), même si elle se redresse un peu fin 2018,

### 1 - Emploi salarié dans les secteurs marchands non agricoles et difficultés de recrutement

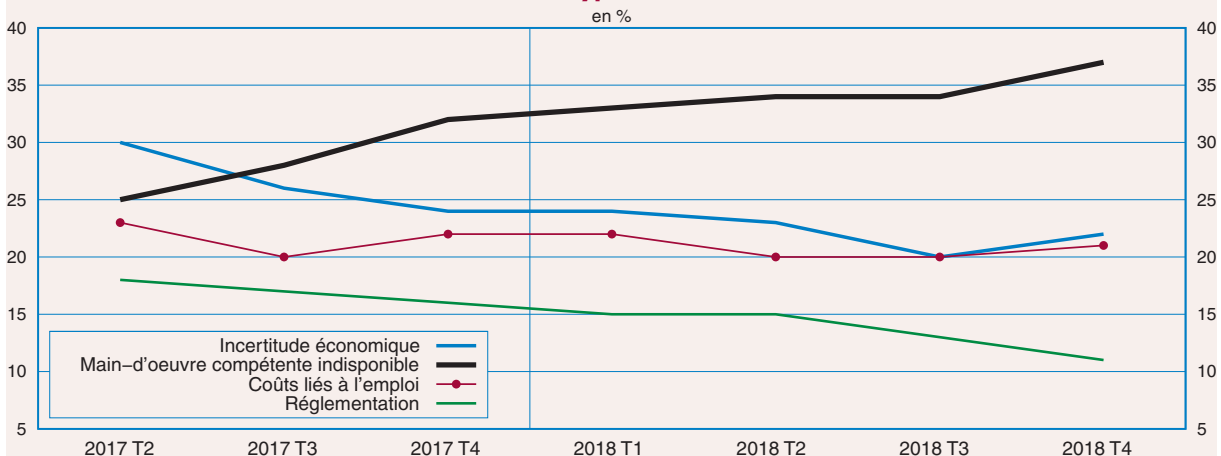


Lecture : Les courbes sectorielles indiquent la part (en %) des entreprises déclarant des difficultés de recrutement.

Note : Pour chaque secteur, les résultats sont pondérés par les effectifs des entreprises enquêtées ; la série sur l'ensemble des secteurs est obtenue en faisant une moyenne pondérée par les effectifs des trois séries sectorielles.

Source : Insee, enquêtes de conjoncture et estimations d'emploi.

### 2 - Évolution des différents types de barrières à l'embauche



Note : les résultats sont pondérés par les effectifs des entreprises enquêtées. Plusieurs réponses sont possibles pour une même entreprise.

Source : Insee, enquêtes de conjoncture.

sans doute en lien avec la recrudescence des incertitudes internationales. Là aussi, la tendance est très marquée pour les entreprises du bâtiment (-20 points entre début 2017 et fin 2018).

Ces évolutions sont concomitantes avec l'accélération de l'activité économique observée en 2017 et rejoignent les déclarations des entreprises quant à leurs contraintes de production : la proportion d'entreprises confrontées uniquement à des problèmes de demande a diminué à partir de 2016. Les difficultés d'offre, dont le manque de main-d'œuvre, excèdent ainsi les difficultés de demande depuis 2017 aussi bien dans l'industrie manufacturière que dans l'industrie du bâtiment et les services (*dossier : Tensions sur l'offre et position de l'économie dans le cycle*). Du côté des barrières à l'embauche, celle liée à l'indisponibilité de main-d'œuvre a dépassé en 2017 celle relevant de l'incertitude sur la situation économique et reste fin 2018 la barrière la plus fréquemment invoquée par les entreprises.

### Les entreprises se disent moins limitées par le niveau des cotisations sociales mais légèrement plus par celui des salaires

La bonne tenue de l'activité s'est accompagnée d'une légère accélération des salaires nominaux : le salaire moyen par tête dans les branches marchandes non agricoles augmenterait ainsi de 2,0 % en 2018, après

+1,7 % en 2017 et +1,2 % en 2016 (*fiche salaires*). Cette hausse nominale des salaires peut expliquer la légère augmentation de la proportion d'entreprises déclarant être empêchées d'embaucher du fait du niveau jugé « trop élevé » des salaires (+3 points).

La plus grande fréquence de la barrière liée au niveau des salaires est cependant compensée par la baisse de celle liée au niveau des cotisations sociales (-6 points). Au total, les barrières liées aux coûts de l'emploi (coût de recrutement, cotisations sociales et salaires) sont quasi stables.

### Les entreprises signalent moins de barrières liées à la réglementation

L'ensemble des barrières liées à la réglementation sont moins ressenties fin 2018 que début 2017 (-7 points) dans un contexte marqué par l'adoption des ordonnances réformant le Code du travail en septembre 2017, avec en particulier l'assouplissement de certaines dispositions des procédures de licenciement. Les entreprises sont moins nombreuses à considérer les coûts financiers directs de licenciement, les risques juridiques associés à la procédure de licenciement et l'incertitude sur la pérennité de la législation du travail comme une barrière les empêchant d'embaucher. Cette baisse est plus marquée pour les petites et moyennes entreprises que pour les entreprises de plus grande taille. ■

2. La non-réponse est complétée lors du traitement statistique des réponses aux questions sur les barrières à l'embauche. Lorsqu'une entreprise répond au module « barrière à l'embauche » lors d'une enquête et ne répond pas à ces questions la fois suivante, ses réponses à l'enquête précédente sont conservées. Par souci de comparabilité, les résultats du premier trimestre 2017 ne sont donc ni présentés ni commentés.

**Tableau 2 - Part des entreprises citant chaque barrière à l'embauche fin 2018 et évolution depuis début 2017**

	Niveau fin 2018 (en %)				Évolution depuis début 2017 (en points)			
	Industrie	Services	Bâtiment	Ensemble	Industrie	Services	Bâtiment	Ensemble
<b>Existence de barrières</b>	58	44	72	<b>49</b>	6	1	-1	<b>2</b>
<b>Incertitude sur la situation économique</b>	26	20	34	<b>22</b>	-7	-6	-20	<b>-8</b>
<b>Main-d'œuvre compétente indisponible</b>	42	33	61	<b>37</b>	12	11	21	<b>12</b>
<b>Coûts liés à l'emploi</b>	20	21	32	<b>21</b>	-1	-2	-4	<b>-2</b>
Coûts de recrutement	7	11	12	<b>10</b>	1	5	3	<b>4</b>
Cotisations sociales trop élevées	14	12	25	<b>13</b>	-4	-6	-7	<b>-6</b>
Niveau des salaires trop élevé	7	9	12	<b>9</b>	2	3	4	<b>3</b>
<b>Réglementation</b>	12	9	22	<b>11</b>	-8	-7	-11	<b>-7</b>
Coûts de licenciement	7	5	13	<b>6</b>	-4	-5	-9	<b>-5</b>
Risques juridiques associés au licenciement	8	6	16	<b>7</b>	-7	-7	-10	<b>-7</b>
Incertitudes sur la pérennité de la législation du travail	7	6	13	<b>6</b>	-4	-4	-9	<b>-5</b>

Note : Une même entreprise peut citer plusieurs types de barrières à l'embauche.

Lecture : les entreprises industrielles constatant des barrières à l'embauche et citant l'incertitude sur la situation économique emploient 26 % des salariés du secteur (résultats obtenus en pondérant les réponses par les effectifs des entreprises). Elles étaient 33 % début 2017.

Champ : France, entreprises des secteurs de l'industrie de plus de 20 salariés, du bâtiment de plus de 10 salariés et des services marchands.

Source : Insee, enquêtes de conjoncture.

### Bibliographie

Insee, « Que nous disent les entreprises sur les barrières à l'embauche ? », *Note de conjoncture*, juin 2017, p. 74-78.  
 Dortet-Bernadet V., « La moitié des entreprises signalent des barrières à l'embauche », *Insee Focus* n°106, décembre 2017. ■